

# **AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

## **COMMUNE DE SAINT-PONS-LA-CALM**

### **Avis de mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement.**

En application des dispositions de l'arrête de Monsieur le Maire de Saint-Pons-la-Calm en date du 19/10/2015, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 30 jours du 09/11/2015 au 09/12/2015 inclus.

Monsieur Jean François CAVANA assurera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé à la Mairie de Saint-Pons-la-Calm aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur - lequel les annexera au registre.
- Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie de Saint-Pons-la-Calm les 14/11/2015 et 05/12/2015 de 9h à 12h afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.